

ASSOCIATION DE PREVENTION SPECIALISEE



PROJET ASSOCIATIF

2016/2020

1) PREAMBULE

Le projet associatif énonce les bases et les valeurs sur lesquelles s'associent des personnes souhaitant faire aboutir des projets ; la construction concrète de ceux-ci définit le projet d'établissement ou de service.

Après 46 ans de fonctionnement sur les mêmes valeurs, l'Association de Prévention Spécialisée de Hyères s'interroge, au regard des changements sociaux intervenus depuis sa création, non sur ses valeurs fondamentales, telles que l'éthique, la démocratie ou la justice, mais sur ses missions, et sur les bénéficiaires de ses actions.

La Prévention Spécialisée a toujours marqué et défendu sa spécificité, illustrée par l'absence de mandat, cet "aller vers" qui la définit et qu'on appelle le "travail de rue". Si ce mode de rencontre avec les jeunes en difficulté reste la base d'une certaine prévention, la dimension éducative qui en est l'objectif, ne peut être utilisée isolément.

Si on a longtemps regardé l'environnement immédiat (famille, école) et moins proche (événements sociaux) comme des sources pouvant expliquer (partiellement) les difficultés du jeune, on les voit maintenant comme des ressources possibles pour aider le jeune dans son évolution.

L'environnement des jeunes en difficulté est une donnée essentielle, non seulement pour aider à comprendre les problèmes mais aussi et surtout pour y chercher les ressources possibles à la resocialisation. A côté des problèmes avec la famille ou avec l'école, qui restent des éléments importants des difficultés, l'accroissement considérable du chômage, en particulier dans les quartiers dits prioritaires, a fait reculer les possibilités pour ces jeunes, de trouver leur place dans la société.

Ainsi l'Association de Prévention Spécialisée, pour soutenir ces jeunes déjà fragilisés par leurs échecs mais aussi prendre en compte, dans un souci de mixité générationnelle, le chômage persistant des adultes (en particulier ceux issus des quartiers prioritaires) a dû s'intéresser (et conforter ses actions) à des secteurs, comme l'Insertion par l'Activité Economique (IAE).

Par ce biais, l'APS a rejoint les politiques publiques de l'emploi, avec leur cadre de référence et leurs normes.

Le champ d'intervention de la prévention spécialisée s'est donc très élargi et se retrouve au croisement de politiques publiques plurielles :

- en lien direct avec son ancrage historique, la politique liée à la Protection de l'Enfance
- la politique de la Ville
- la lutte contre l'exclusion et la politique de l'emploi.

L'Association de Prévention Spécialisée de Hyères, en réécrivant son projet associatif, est à l'heure non seulement des bilans mais aussi des choix.

2) HISTORIQUE – FONDEMENTS

En 1969 est créée une association dénommée le Club des Jeunes de Hyères destinée à s'occuper de jeunes en situation de désœuvrement, ceux les plus en difficulté face à une pauvreté sociale et économique. Le contexte local n'est pas celui des banlieues des grandes villes. Ces jeunes sont issus de familles françaises et nord-africaines, avec un réel besoin d'occupations.

L'arrêté du 4 juillet 1972 relatif aux clubs et équipes de prévention définit les fondements de la prévention spécialisée. Ce texte a permis d'obtenir les financements et s'accompagnait d'une exigence de technicité du personnel, fixant des principes et des méthodes d'intervention.

L'association est agréée le 25 octobre 1973 par arrêté préfectoral. Le 23 mai 1977 une première convention est signée avec la DDASS et le préfet pour des actions développées sur le centre-ville.

Les années 1980 – 1990 voient d'importantes évolutions avec une intervention éducative dans le quartier du Val des Rougières et le public ciblé principalement adolescents et jeunes adultes.

A partir de 1982 les lois de Décentralisation transfèrent aux Conseils Généraux la compétence de l'aide sociale qui rattache la Prévention Spécialisée au Département.

Au côté du travail de rue, restant primordial, se mettent en place des supports éducatifs : des actions d'insertion par le travail avec l'association Etudes et Chantiers ainsi que des actions de soutien scolaire.

La loi du 29 juillet 1988 relative à la lutte contre les exclusions (loi Aubry) institutionnalise l'Insertion par l'Activité Economique (IAE)


Dans les années 1990 – 2000 l'association développe ses interventions dans le quartier des Bosquets puis aux Maurels.

Avec la création des Contrats Emploi Solidarité, l'association s'investit dans la mise au travail des jeunes des quartiers par le biais des "chantiers jeunes". Pendant ce parcours se sont ajoutés des objectifs tels : la formation, l'apprentissage de la vie sociale, la citoyenneté, la gestion budgétaire, la santé, des activités sportives et culturelles.

Association de Prévention Spécialisée (APS)

11, Boulevard Pasteur - 83400 HYÈRES

 assoprevhyeres@apscj.net

 04 94 12 17 00

En 1995 le développement des chantiers d'Activité d'Utilité Sociale (AUS) entraîne la création de deux équipes.

Dans la même période, l'association obtient un agrément pour développer une auto-école associative et recrute un premier éducateur technique pour l'apprentissage de la conduite.

En 1997 le Contrat Local à l'Accompagnement Scolaire et la création des "emplois-jeunes" permettent de renforcer nos moyens dans la lutte contre l'échec scolaire.

La loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale reconnaît la prévention spécialisée comme forme d'action éducative. La loi du 5 mars 2007 réaffirme le principe de prévention définie comme un axe majeur de la protection de l'enfance.

L'association devenue "Association de Prévention Spécialisée – club des jeunes" est habilitée comme établissement social et médico-social en novembre 2009.

En 2011, à l'initiative de l'Association de Prévention Spécialisée, un diagnostic de territoire met en évidence une évolution des besoins et une nécessité de réorganisation des équipes éducatives, ce qui permet à l'association d'ancrer davantage sa place au cœur des quartiers définis prioritaires.

Les chantiers – dans le cadre réglementaire des chantiers d'insertion - ne sont plus réservés aux moins de 26 ans et permettent l'accès à certains adultes issus des quartiers prioritaires notamment d'envisager un parcours de retour à l'emploi.

En 2013 l'association recrute 3 médiateurs pour intervenir, sous la responsabilité d'un personnel d'encadrement, devant le lycée professionnel Golf Hôtel. Le financement de cette action est assuré par la Région et par l'Etat dans le cadre des emplois d'avenir.

En mai 2015 les publics accompagnés, la nécessité d'accroître la lisibilité des actions de l'association ont rendu nécessaire un changement de son nom qui devient :

ASSOCIATION DE PREVENTION SPECIALISEE (APS).

3) VALEURS

L'Association de Prévention Spécialisée agit dans le respect des valeurs démocratiques et fondamentales, reconnues par tous, qui sont inscrites dans les textes fondateurs de la République (constitution) et notamment :

- la liberté d'expression et d'opinion, en filigrane dans toute démarche à la rencontre de l'autre
- l'égalité, qui signifie le respect de l'autre comme égal à soi-même
- la non-discrimination
- la laïcité, garante du respect d'opinion.

L'Association de Prévention Spécialisée inscrit les actions qu'elle conduit dans le cadre associatif impliquant un engagement de son conseil d'administration et des adhérents, basé sur le bénévolat.

Les principes qui engagent les adhérents de l'Association de Prévention Spécialisée ainsi que les professionnels qui composent les équipes pluridisciplinaires visent à favoriser la tolérance et le "vivre ensemble", la citoyenneté, avec les droits et devoirs qu'elle implique, la participation de la personne à son projet.

Cela appelle à reconnaître et favoriser la capacité des individus à être auteurs de leur projet.

L'absence de mandat (judiciaire ou administratif) caractéristique de la prévention spécialisée, permet de mettre en œuvre plus rapidement les actions qu'elle juge pertinentes, en accord avec les personnes qui en sont les bénéficiaires.

La pratique du partenariat constitue un axe majeur de la mise en œuvre des différents projets, qu'il s'agisse des relations avec les pouvoirs publics (financeurs) et avec les autres associations. Ce qui implique un état d'esprit ouvert au "travailler ensemble", à la coopération, chaînon indispensable à une efficacité et complémentarité sur nos territoires d'intervention.

4) LES OBJECTIFS 2016/2020

Conformément à son objectif social l'APS se donne pour objectifs, notamment :

- accompagner toute personne en difficulté sociale et professionnelle par une action de prévention, d'éducation, d'insertion, en cohérence avec les politiques de l'enfance, de la famille, de l'emploi contribuant ainsi à la cohésion sociale et à la lutte contre les exclusions ;
- adapter et contribuer à la mise en œuvre des politiques publiques, en concertation avec les responsables de ces politiques ;
- anticiper les besoins nouveaux et l'évolution des modalités d'intervention :
 - par la mise en place de solutions innovantes, et/ou
 - par la participation de l'association aux actions nouvelles mises en œuvre par les partenaires

- définir et développer une communication adaptée pour :
 - améliorer la notoriété de l'association sur son territoire
 - affirmer l'utilité sociale des actions entreprises.

Pour mesurer l'efficience du travail de l'association et de ses actions, pour en maintenir la qualité, le principe d'une **évaluation périodique** (interne et externe) sera respecté.

Les moyens de réalisation de ces objectifs seront déclinés dans le cadre des projets de service.

Novembre 2015